

état des lieux de sortie

Par marie33jo, le 04/08/2016 à 19:49

je suis locataire depuis 3 ans et je fume

le logement a été mis en vente, et je ne souhaite pas acheter donc pas de problème, j'ai repeint sur de la tapisserie avec de la peinture a l'eau sans avoir décoller le papier peint déjà en place (qui à 5 ans), mon chien a détérioré dans le jardin une bouche d'aération, les volets je ne l'ai ai pas entretenu donc une partie de la peinture est partie le bois commence à pourrir, je ne les ouvre pas beaucoup, et c'est la partie la plus exposée qui est abimée, il y a aussi le jardin, qui a beaucoup de mauvaises herbes et plus beaucoup d'herbes, un thuya est crevé et le buis à la maladie, est que le proprio peut retenir tout cela sur la caution je n'ai jamais averti mon proprio de tous cela avant est que je suis dans mon tort de ne pas l'avoir averti ?

pour la tapisserie repeinte est ce qu'il peut me pénaliser par apport a la caution si la couleur ne lui convient pas par apport à la tapisserie d'origine ? (repeinte en blanc cassé mais papier à motif) et la tapisserie avait 5 ans ! je fume beaucoup et je ne sors pas dehors sous l'auvent. j'ai déjà eu un rappel à l'ordre de l'agence car je n'avais pas désherbé derrière la haie en plus les proprio c'est 1 de mes voisins et lors d'un repas avec des amis j'ai eu des propos pas très sympa sur eux et en plus je me suis rendu compte qu'ils étaient chez eux du coup cela a casser l'ambiance parce qu'en plus il me taille les thuyas et les arbres gratuitement depuis 3 ans

merci pour vos réponses